

Interpellation - A Pully, les cyclistes pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1er janvier 2021 ?

Après trois ans d'expérimentation, la Confédération a uniformisé la pratique permettant aux cyclistes de tourner à droite aux feux rouges. Cette possibilité a été insérée en mai 2020 dans l'ordonnance sur les règles de la circulation routière et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021¹, à charges pour les Communes et les Cantons de la mettre en application, soit d'indiquer, au moyen de la signalisation adéquate, les feux auxquels cette possibilité pourra s'appliquer.

Dans le cadre du projet pilote mené à Bâle sur 13 carrefours, aucun accident n'a été enregistré et très peu de conflit sont apparus entre vélos et piétons². Sur cette base, le Bureau de prévention des accidents a édicté des recommandations pour la mise en place de cette mesure.

Hormis ces recommandations, les retours suite au projet pilote sont largement positifs en terme de fluidité du trafic (et pas uniquement de la mobilité douce) et d'attractivité du vélo comme alternative à la voiture.

L'instauration d'une telle mesure à Pully, partout où c'est possible, permettrait d'améliorer de manière simple et pragmatique la circulation à vélo dans la commune. En outre, une coordination au niveau de l'agglomération paraît importante, notamment pour une meilleure acceptation et compréhension de cette nouvelle règle (par tous les usagers de la route).

Dans cette optique, se posent les questions suivantes:

- 1) La Municipalité entend-elle mettre en œuvre la possibilité du « tourner à droite cycliste au feu rouge » dès le 1^{er} janvier 2021 comme le permet désormais la législation fédérale ?
 - Si oui, quels carrefours seront concernés ?
 - Si non, quand est prévue la mise en place de cette mesure à Pully et sur quels carrefours ?
- 2) Est-ce que des aménagements routiers sont prévus pour accompagner cette mesure ?
- 3) Est-ce que la Municipalité compte consulter les cyclistes pour déterminer les carrefours où implémenter cette mesure ?
- 4) Quelle communication publique est-elle prévue pour accompagner cette nouvelle mesure de la part de la Ville auprès de la population et des usagères et usagers ?
- 5) Est-ce qu'une coordination avec les communes limitrophes et de l'agglomération est-elle prévue pour une mise en place concertée de cette mesure ?

Pully, le 2 décembre 2020
Lucas Girardet, Les Vert·e·s

¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-79193.html>

² https://www.mobilservice.ch/admin/data/files/mobility_topic_section_file/file/486/bfu_radfahrer-n-rechtsabbiegen-bei-rot_fr.pdf?lm=1541432539